

Compte rendu de la séance du 05 juin 2020

Ordre du jour:

- Délibération pour la création d'un poste permanent de Secrétaire de mairie à temps partiel
- Délégations d'attributions du conseil municipal au maire
- Délégations de fonction du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux
- Délibération sur la location des logements communaux
- Questions diverses

Présents : Madame Carole Lastella, Madame Emmanuelle Delestang, Monsieur Sébastien Berger, Monsieur André Renault, Monsieur Samuel Bertolotti, Monsieur Jean Tirelli, Madame Viviane Rousseau

Excusés : 0

Absents : 0

Représentés : 0

Délibérations

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité

- de procéder à la déclaration de vacance du poste permanent de secrétaire de mairie et d'entamer une procédure de recrutement
- de recruter temporairement un secrétaire de mairie pour une période d'un mois allant du 15 juin au 15 juillet 2020 inclus.
- de confier à Mme le Maire les délégations suivantes :
 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
 - De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre pour les cotisations annuelles dont les montants ne dépassent pas 500 euros.
- de relouer l'appartement au-dessus de la mairie après avoir révisé le loyer
- de relouer l'ancienne mairie après avoir évalué si des travaux devaient être entrepris et si la commune était en mesure de les financer.

Questions diverses

Visite de M. Chabanis (entretien des voies départementales le 4 juin 2020 à la mairie

- Réfection de la D323 prévue dans 2/3 ans : route, ouvrages hydrauliques, murets.
- Remplacement du panneau signalétique DOMPAC
- « Champignons » : à supprimer d'un point de vue légal, intervention de la DDE dès le 05 juin à 8h, avant que le CM ait pu être informé par la 1ère adjointe, le CM constate qu'ils se situaient de toute façon sur la commune de Sablières et que la question n'entraîne pas dans ses attributions malgré l'attachement des habitants
- Arbre menaçant de glisser sur la RD 323: il convient d'identifier les propriétaires de la parcelle concernée

Poste

La Poste envisage de ne laisser qu'une seule boîte aux lettres sur la commune, le CM convient de demander à conserver celle située au village à côté du pont et de demander l'installation d'une boîte pouvant recevoir des plis de taille plus importante.

Horaires

La permanence de la mairie se tiendra:

MARDI de 9h30 à 12h30

JEUDI de 14h à 18H

Le 1er samedi du mois SUR RDV de 10h à 12h

Emmanuelle Delestang
Maire suppléante